

PAR COURRIEL

Québec, le 26 juin 2026



**Objet : Demande d'accès aux documents - Décision**

**N/Réf : DA2627-25**



La présente donne suite à votre demande reçue le 28 mai 2026 visant :

« ... le contexte de l'ordonnance n° 2026-02 rendue le 6 mai 2026 par l'Autorité des marchés publics (l'« AMP ») « Ordonnances formulées à Santé Québec et au ministère de la Santé et des Services sociaux concernant le processus identifié au SEAO sous le numéro de référence 1709653 » (l' « Ordonnance »), laquelle ordonne à Santé Québec et au ministère de la Santé et des Services sociaux (le « MSSS ») de mettre fin au contrat n° 4149 conclu avec la Société Conseil Groupe LGS pour le projet Système d'information en finances et en approvisionnement et des ressources humaines (le « SIFA » et « SIFARH »). L'AMP a conclu à des manquements graves à la Loi sur les contrats des organismes publics, notamment l'ajout par addenda d'une clause de non-résiliation de six ans et des rehaussements budgétaires substantiels ayant dénaturé le contrat initial. Cette Ordonnance fait état de plusieurs documents que le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (le « MCN ») pourrait détenir.

Ainsi, je demande l'accès aux documents suivants :

1. Tout document faisant état des avis, recommandations, autorisations ou approbations émis par le dirigeant principal de l'information (le « DPI ») ou par toute autre autorité du MCN, en lien avec le projet SIFA / SIFARH, le contrat n° 4149 ou le processus d'appel d'offres SEAO 1709653, incluant les avis préalables et de conformité émis en vertu de la LGRI ainsi que les avis portant sur l'alignement du projet avec l'architecture d'entreprise gouvernementale.
2. Tout document faisant état de la conformité du projet SIFA / SIFARH au Plan québécois des infrastructures - secteur des ressources informationnelles (le « PQI-RI »), y compris l'inscription, les modifications, les rehaussements budgétaires, les dépassements de portée ou de coûts, ainsi que les autorisations ou refus du SCT 226560 ou toute décision subséquente) communiqués au MCN ou produits par celui-ci.

...2

3. Tout document faisant état du dossier d'opportunité et du dossier d'affaires du projet SIFA / SIFARH transmis au MCN au titre de la LGGRI et des règles relatives aux projets en ressources informationnelles, ainsi que toute évaluation, analyse, commentaire ou recommandation du MCN portant sur ces dossiers et sur leurs mises à jour.
4. Toute correspondance entre le MCN et MSSS, le Secrétariat du Conseil du trésor (le « SCT »), Santé Québec ou le CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean au sujet de la modification successive de la clause de résiliation du contrat n° 4149 pendant la période d'appel d'offres (mars à octobre 2023), y compris les courriels, notes de service et procès-verbaux de réunions.
5. Tout document détaillant le calcul des compensations estimées à environ 175 M\$ en cas de résiliation du contrat avec la Société Conseil Groupe LGS (section 2.4 de l'Ordonnance), incluant : le calcul détaillé par composante et les hypothèses retenues; la base contractuelle invoquée et la méthode d'évaluation du manque à gagner; la marge de profit présumée, les coûts de démobilisation et de transition, le taux d'actualisation et la durée résiduelle considérée et les frais juridiques provisionnés.
6. Les estimations des compensations estimées en cas de résiliation du contrat avec la Société Conseil Groupe LGS, depuis octobre 2025, incluant les présentations internes et les communications associées en lien avec SIFA entre le MCN, SCT, Santé Québec et le MSSS.
7. Tout procès-verbal, compte rendu ou ordre du jour du comité de gouvernance du projet SIFA / SIFARH ou d'un comité décisionnel ou consultatif équivalent auquel le MCN, le DPI ou un représentant du MCN a participé, ayant traité du risque financier associé à la résiliation, de l'estimation des 175 M\$, des voies juridiques de sortie envisagées ou de la conformité du projet à la LGGRI.
8. La liste et le plan de classement des documents du MCN en lien avec le projet SIFA, et plus généralement le projet SIFARH, conformément à l'article 16 alinéa 3 de la Loi sur l'accès.
9. Toute correspondance entre le MCN et le MSSS, le SCT, Santé Québec ou le CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean portant sur la renonciation expresse des parties à l'application des articles 2125 et 2129 du Code civil du Québec, telle que stipulée à l'article 13.01 b) in fine du contrat n° 4149. Les renseignements suivants sont notamment recherchés : tout document, note, note de service, courriel ou compte rendu versé au dossier faisant état des motifs invoqués pour justifier cette renonciation, de son traitement au regard de l'ordre public et de la Loi sur les contrats des organismes publics, ainsi que de leurs versions successives le cas échéant.

10. Tout document faisant état des autres options de fin du contrat qui auraient été examinés, notamment mais non limitativement : vice de consentement, erreur, dol, mauvaise foi, défaut d'autorisation, dépassement du cadre du C.T. 226560, non-respect du Plan québécois des infrastructures - secteur des ressources informationnelles (PQI-RI), atteinte à l'ordre public ou aux principes directeurs de la Loi sur les contrats des organismes publics (notamment l'article 2).

11. Tout document (mémoire, mémo, recommandation, etc.), dont toute analyse (dont celles comparatives quantitatives ou qualitatives), des coûts et des risques associés aux scénarios suivants, telle que produite ou commandée depuis août 2025 : reprise du projet avec rehaussement budgétaire; résiliation immédiate avec compensation contractuelle limitée à l'article 13.03; résiliation avec motif fondée sur une défaillance documentée du fournisseur; cessation pour cause de force majeure; maintien de la suspension jusqu'à la 6e année du contrat puis résiliation conforme ; résiliation négociée de gré à gré.

12. Tout document faisant état des analyses, avis ou recommandations du MCN relatives à la conformité du contrat n° 4149 et de ses addendas aux exigences de la LGGRI, aux directives du Conseil du trésor en matière de ressources informationnelles, ainsi qu'aux orientations et cibles gouvernementales en transformation numérique applicables au réseau de la santé et des services sociaux ».

En réponse à votre demande, nous vous transmettons des documents détenus par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN). Toutefois, certaines informations sont caviardées et d'autres documents ne peuvent vous être transmis en vertu des articles 9, 21, 31, 33, 34, 37, 39, 41, 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « *Loi sur l'accès* »).

De plus, le MCN détient des documents qui relèvent davantage de la compétence d'autres organismes publics. Ainsi, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'accès*, nous vous invitons à formuler votre demande auprès du responsable de l'accès aux documents des organismes publics concernés dont les coordonnées sont les suivantes :

**Ministère de la Santé et des Services sociaux**

Monsieur Julien Sirois

Directeur de l'accès à l'information et de la propriété intellectuelle

930, chemin Sainte-Foy

Québec (Québec) G1S 2L4

[responsable.acces@msss.gouv.qc.ca](mailto:responsable.acces@msss.gouv.qc.ca)

**Santé Québec**M<sup>e</sup> Anne de RavinelResponsable de l'accès aux documents et  
de la protection des renseignements personnels405, avenue Ogilvy, 4<sup>e</sup> étage # 87

Montréal (Québec) H3N 1M3

[accès.documents@santé.quebec](mailto:accès.documents@santé.quebec)

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès*, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente. À cet effet, vous trouverez, ci-joints, le texte des articles précités ainsi qu'une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

Original signé

Isabelle Goulet

Responsable de l'accès aux documents

PAR COURRIEL

Québec, le 26 juillet 2024

Monsieur Boris Gueissaz-Teufel  
Sous-ministre adjoint aux technologies de l'information  
et dirigeant de l'information  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
930, chemin Sainte-Foy, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2L4

**Objet : Projets en ressources informationnelles du portefeuille santé et services sociaux**

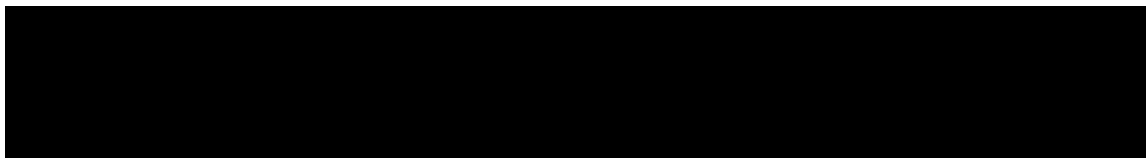
Monsieur le Sous-Ministre adjoint,

Depuis le début juin, nous avons tenu plusieurs rencontres afin d'échanger à l'égard des différents projets en ressources informationnelles qui sont inscrits au portefeuille santé et services sociaux.

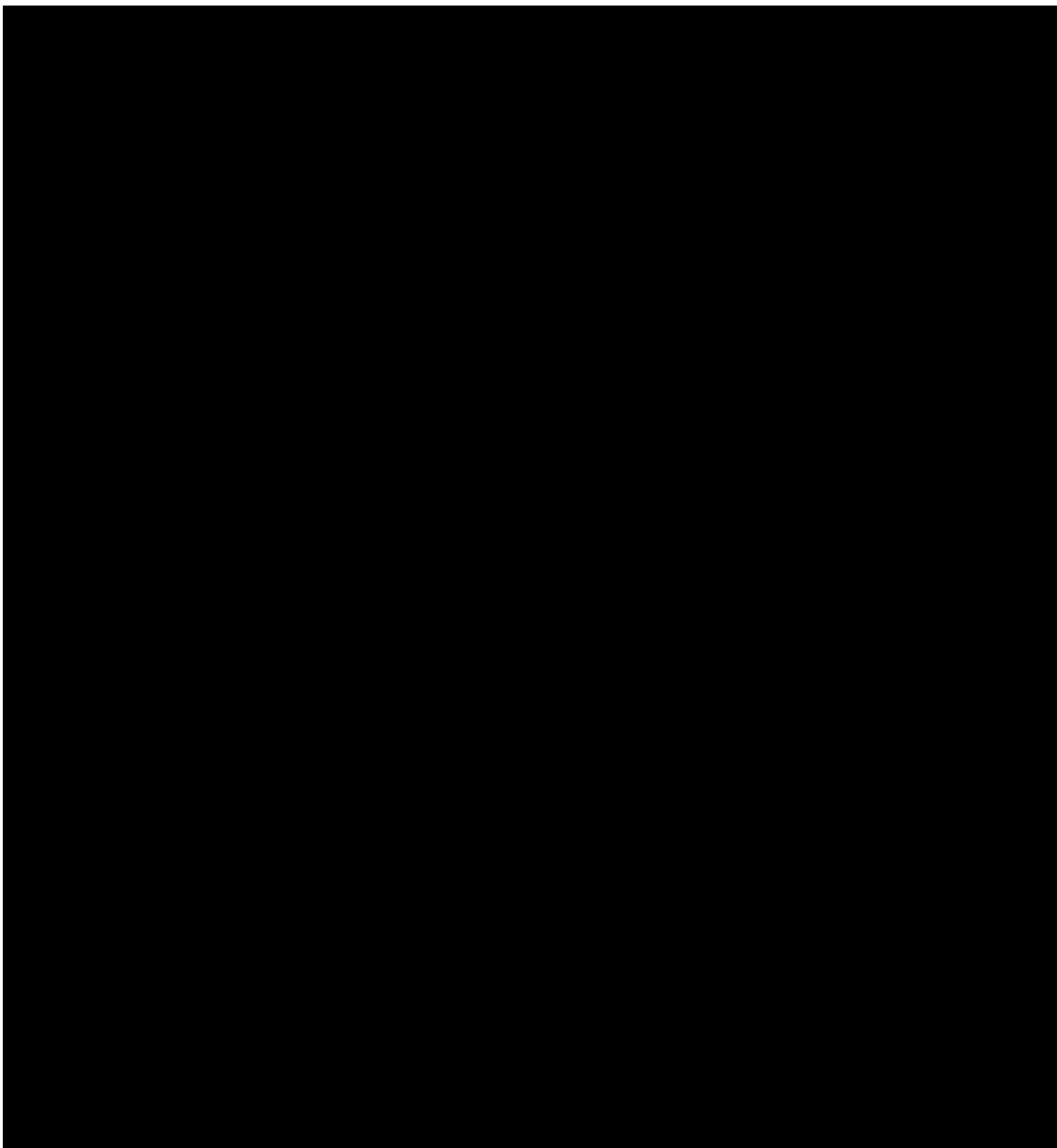
[Redacted content]

[Redacted content]

...2



Plus particulièrement, deux projets qualifiés présentent des enjeux majeurs pour lesquels des solutions doivent rapidement être trouvées afin de les corriger avec célérité.






**Projet Système d'information des finances, de l'approvisionnement et des ressources humaines**

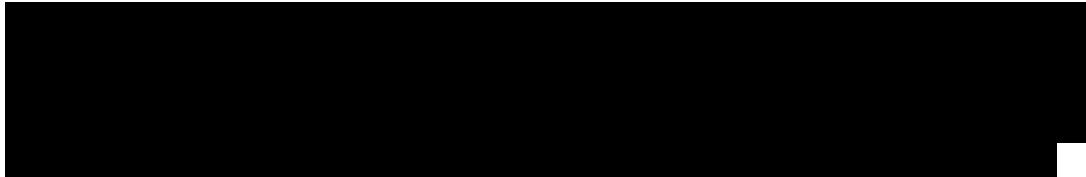
La phase d'exécution du projet SIFARH du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a été autorisée par le Conseil du trésor le 31 mai 2022 au coût de 202,0 M\$ et pour une durée de 48 mois.

En vertu des [Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles](#), un état de santé mensuel était attendu pour ce projet dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022 au Tableau de bord. Malgré les rappels transmis par les équipes du MCN, aucun état de santé n'a été publié à ce jour. Par ailleurs, les informations reçues de votre part, ou des équipes de votre ministère, concernant ce projet sont parcellaires et se font habituellement de façon verbale.

En fonction des informations fournies préalablement à l'autorisation de ce projet, en excluant les réserves pour imprévus et aléas, le budget du volet « Gestion financière et approvisionnement » était de 90,5 M\$ et celui du volet « Ressources humaines et paie » de 96,5 M\$.



En application l'article 15 des [Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles](#), il y a là un changement significatif à la portée de votre projet, ce qui implique d'obtenir une nouvelle autorisation du gouvernement laquelle devra être accompagnée d'une recommandation du dirigeant principal de l'information. Dans les circonstances, je vous invite à suspendre le projet en cours en attendant la nouvelle orientation ainsi que cette nouvelle autorisation.



## Exigence

Considérant ce qui précède, en application de l'article 16.4 de la [Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement](#), je peux, comme dirigeant principal de l'information, requérir d'un organisme public une reddition de compte concernant un projet en ressources informationnelles portant sur les aspects qu'il détermine.

En conséquence, je requiers du MSSS que les documents suivants soient transmis au plus tard le 15 août 2024 à l'attention de M<sup>me</sup> Mylène Martel, sous-ministre adjointe à la gouvernance des ressources informationnelle :

- La planification détaillée du projet SIFARH;
- Les états d'avancement mensuels depuis l'autorisation de l'exécution de ce projet, étant donné que les états de santé n'ont pas été publiés;
- Les comptes rendus des rencontres du comité directeur depuis la mise en place de celui-ci;
- Le justificatif qui a mené à la signature du contrat pour le volet « Gestion financière et approvisionnement » malgré le dépassement important du budget autorisé et de l'enveloppe accordée au Plan québécois des infrastructures pour le secteur des ressources informationnelles.

L'analyse de ces documents permettra de formuler, s'il y a lieu, les recommandations qui s'imposent au ministre de la Cybersécurité et du Numérique.

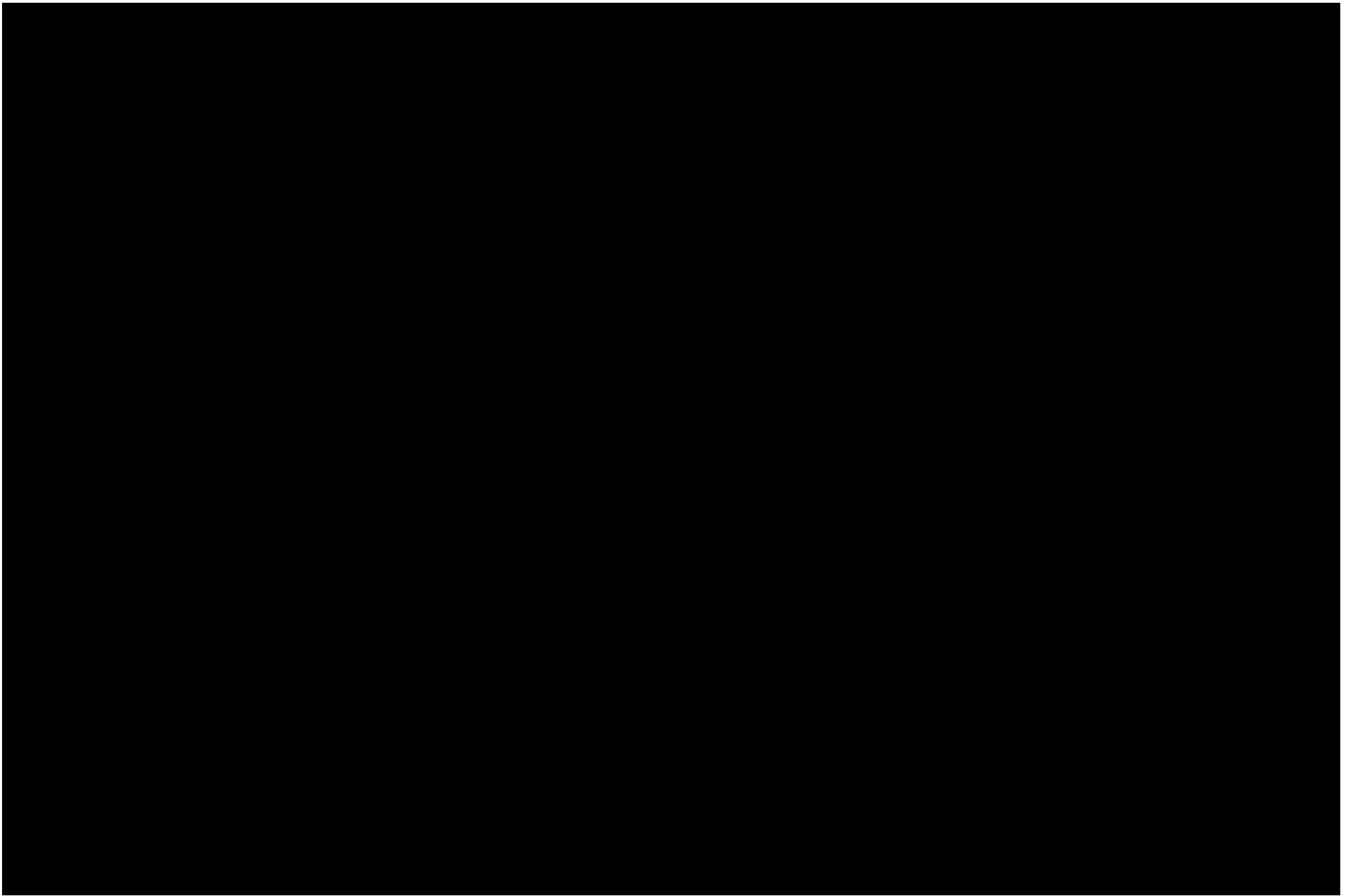
Pour toute question relative à ce sujet je vous invite à communiquer par courriel avec M<sup>me</sup> Martel, à l'adresse [mylene.martel@mcn.gouv.qc.ca](mailto:mylene.martel@mcn.gouv.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, monsieur le Sous-Ministre adjoint, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre  
et dirigeant principal de l'information,

  
Stéphane Le Bouyonnec

- c. c. M. Éric Caire, ministre de la Cybersécurité et du Numérique  
M. Daniel Paré, sous-ministre, ministère de la Santé et des Services sociaux  
M<sup>me</sup> Mylène Martel, sous-ministre adjointe à la gouvernance des ressources informationnelles, MCN  
M. Sylvain Goulet, sous-ministre adjoint aux infrastructures technologiques et à la bureautique, MCN



PAR COURRIEL

Québec, le 8 octobre 2024

Monsieur Daniel Paré  
Sous-ministre  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
1075, chemin Sainte-Foy, 14<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

Cher collègue,

Dans une lettre du 12 septembre 2024, le ministre de la Cybersécurité et du Numérique, M. Éric Caire informait le ministre de la Santé, M. Christian Dubé, qu'à la suite de l'analyse de documents reçus à l'égard du projet Système d'information des finances, de l'approvisionnement et des ressources humaines (SIFARH), ainsi que des échanges tenus entre les représentants du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) et du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), il est d'avis que le MSSS et Santé Québec ne seront pas en mesure de réaliser celui-ci en respectant les paramètres établis lorsque la demande d'autorisation de réaliser la phase d'exécution a été formulée et obtenue.

Dans cette même lettre, le ministre de la Cybersécurité et du Numérique proposait au ministre de la Santé, comme le prévoit l'article 22.4 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (chapitre G-1.03), de suspendre ce projet jusqu'à la réception d'un rapport d'audit menant à des recommandations qui permettront de prendre des décisions éclairées.

La présente correspondance vise à vous informer que le MCN réalisera le mandat d'audit gouvernemental sur la gouvernance et la gestion du projet SIFARH.

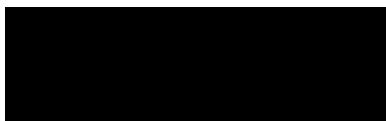
La collaboration du MSSS, de Santé Québec et des représentants des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) concernés est essentielle au bon déroulement de ce mandat. Il est donc proposé que les responsables de l'audit interne du MSSS ainsi que des intervenants concernés chez Santé Québec soient impliqués dans le déroulement du mandat. Ceux-ci agiront comme interlocuteurs principaux auprès de la Direction générale de l'audit, des enquêtes et de l'amélioration continue du MCN, laquelle est chargée de mener cet audit.

...2

Afin de rapidement entreprendre ce mandat, je vous remercie de désigner des représentants du MSSS, de Santé Québec et des CIUSSS concernés pour collaborer au mandat et fournir les renseignements qui seront requis par le MCN. Merci de transmettre leurs coordonnées par courriel à M<sup>me</sup> Carole Bédard, directrice générale de l'audit, des enquêtes et de l'amélioration continue au MCN à [dgaeac@mcn.gouv.qc.ca](mailto:dgaeac@mcn.gouv.qc.ca) d'ici le 15 octobre 2024. Vos représentants peuvent également la contacter pour toute question relative à ce mandat.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre  
et dirigeant principal de l'information,



Stéphane Le Bouyonec

- c. c. M. Éric Caire, ministre de la Cybersécurité et du Numérique
- M<sup>me</sup> Mylène Martel, sous-ministre adjointe au dirigeant principal de l'information et à la gouvernance, MCN
- M<sup>me</sup> Carole Bédard, directrice générale de l'audit, des enquêtes et de l'amélioration continue, MCN

**De :** [Boîte Sous-ministre de la Cybersécurité et du Numérique](#)  
**À :** [Geneviève Biron](#)  
**Cc :** [Daniel Paré](#)  
**Cci :** [Boîte BSMSG](#); [Giguère, Renée](#); [Daniel Desharnais](#)  
**Objet :** Projet Système d'information en finances et approvisionnement (SIFA - 32099)  
**Date :** 20 juin 2025 18:39:00  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[image002.png](#)  
[image003.png](#)  
[image004.png](#)  
[image005.png](#)  
[LE SM PDG SIFA VSG Signé \(32099\).pdf](#)

---

Bonjour,  
Je vous invite à prendre connaissance de la correspondance que vous trouverez en pièce jointe.

Cordialement.

*Corinne Rieupet pour*

**Stéphane Le Bouyonnec**

Sous-ministre et dirigeant principal de l'information

Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

900, place D'Youville, 3<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 3P7

Tél. : 418 644-1030

[Sous-ministre@mcn.gouv.qc.ca](mailto:Sous-ministre@mcn.gouv.qc.ca)

[Quebec.ca/gouv/ministere/cybersecurite-numerique](http://Quebec.ca/gouv/ministere/cybersecurite-numerique)



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

PAR COURRIEL

Québec, le 20 juin 2025

Madame Geneviève Biron  
Présidente et Cheffe de la direction  
Santé Québec  
930, chemin Sainte-Foy, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2L4

Madame la Présidente et Cheffe de la direction,

Le projet « Système d'information des finances, de l'approvisionnement et des ressources humaines » (SIFARH) a été autorisé le 31 mai 2022 par le Conseil du trésor au coût de 202 M\$ pour une durée de 48 mois. Ce projet se décline en deux volets, soit « Gestion financière et approvisionnement » et « Ressources humaines ». La dernière publication au Tableau de bord des projets en ressources informationnelles du gouvernement du Québec (TBG), soit celle du 5 mars 2025, affichait un dépassement de coût de 112,9 % et un dépassement d'échéancier de 46,3 %.

Avant la création de Santé Québec, le projet SIFARH était sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Le 26 juillet 2024, dans une correspondance transmise par le sous-ministre de la Cybersécurité et du Numérique et dirigeant principal de l'information au dirigeant de l'information du MSSS en poste à cette date, et pour laquelle le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux était en copie conforme, il y était rappelé, considérant que les paramètres initiaux du projet n'étaient pas respectés, qu'il serait nécessaire, en application de l'article 15 des Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles prises le 22 juin 2022 par le décret 1159-2022, d'obtenir une nouvelle autorisation du gouvernement, puisqu'un changement significatif à la portée et au coût du projet était observé. Cette lettre invitait également le MSSS à suspendre le projet d'ici là.

Le 12 septembre 2024, le ministre de la Cybersécurité et du Numérique recommandait au ministre de la Santé, en application de l'article 22.4 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI), de se joindre à lui pour suspendre le projet SIFARH le temps que soit réalisé un audit dont les recommandations guideraient les prochaines actions.

... 2

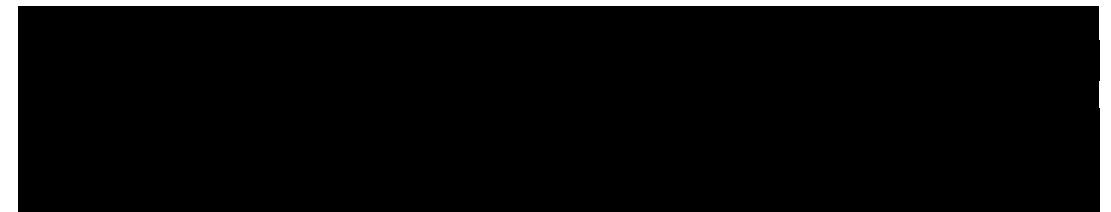
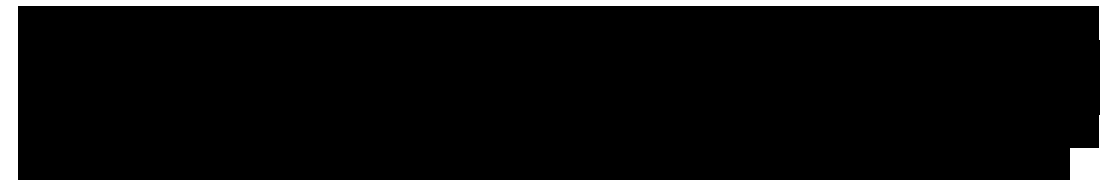


Le 8 octobre 2024, le sous-ministre de la Cybersécurité et du Numérique informait son homologue de la Santé et des Services sociaux que l'audit de performance serait réalisé par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) en vertu de l'article 22.2 de la LGRI.



Ainsi, suivant la réalisation de cet audit, le 10 mars 2025, le ministre de la Cybersécurité et du Numérique demandait au ministre de la Santé qu'ils exigent de façon conjointe, et ce sans délai, l'arrêt du projet SIFARH.

Le 3 juin dernier, Santé Québec a transmis au MCN une demande visant à obtenir, comme le prévoit l'article 8 des Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles, la recommandation du dirigeant principal de l'information pour le projet « Système d'information en finances et approvisionnement » (SIFA) qui serait autorisé en remplacement du projet SIFARH considérant les changements significatifs à la portée, aux coûts et à l'échéancier de ce dernier.



Ainsi, la présente lettre constitue une **recommandation négative** du dirigeant principal de l'information pour le projet SIFA.

Bien qu'initialement il vous avait effectivement été demandé, considérant les changements importants aux paramètres du projet SIFARH, de déposer une nouvelle demande d'autorisation pour chacun des volets de ce projet, [REDACTED]

[REDACTED] il vous est réitéré d'annuler sans délai le projet SIFARH, comme recommandé initialement.

Pour toute question relative à ce dossier, vos collaborateurs sont invités à communiquer avec la sous-ministre adjointe au dirigeant principal de l'information et à la gouvernance, M<sup>me</sup> Mylène Martel à l'adresse [mylene.martel@mcn.gouv.qc.ca](mailto:mylene.martel@mcn.gouv.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente et Cheffe de la direction, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre  
et dirigeant principal de l'information,

[REDACTED]  
Stéphane Le Bouyonnec

c. c. M. Daniel Paré, sous-ministre de la Santé et des Services sociaux  
M<sup>me</sup> Mylène Martel, sous-ministre adjointe au dirigeant principal de l'information  
et à la gouvernance, MCN

**De :** [Boîte Sous-ministre de la Cybersécurité et du Numérique](#)  
**À :** [Geneviève Biron](#)  
**Cc :** [Boîte Cabinet](#); [Bédard, Carole](#); [Martel, Mylène](#); [Erika Bially](#); [Daniel Paré](#)  
**Cci :** [Boîte BSMSG](#); [Giguère, Renée](#)  
**Objet :** Projet « Système d'information en finances et approvisionnement » et Audit « Dossier Santé Numérique »  
**Date :** 4 juillet 2025 15:54:00  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[image002.png](#)  
[image003.png](#)  
[image004.png](#)  
[image005.png](#)  
[LE SM PDG Rep SIFA\(32099\).pdf](#)

---

Bonjour,  
Je vous invite à prendre connaissance de la correspondance que vous trouverez en pièce jointe.

Cordialement,

*Corinne Rieupet pour*

**Stéphane Le Bouyonnec**

Sous-ministre et dirigeant principal de l'information

Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

900, place D'Youville, 3<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 3P7

Tél. : 418 644-1030

[Sous-ministre@mcn.gouv.qc.ca](mailto:Sous-ministre@mcn.gouv.qc.ca)

[Quebec.ca/gouv/ministere/cybersecurite-numerique](http://Quebec.ca/gouv/ministere/cybersecurite-numerique)



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

PAR COURRIEL

Québec, le 4 juillet 2025

Madame Geneviève Biron  
Présidente et Cheffe de la direction  
Santé Québec  
930, chemin Sainte-Foy, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2L4

Objet : Projet « Système d'information en finances et approvisionnement » [REDACTED]

Madame la Présidente et Cheffe de la direction,

J'ai bien reçu votre réponse du 26 juin dernier par laquelle vous donniez suite à ma correspondance du 20 juin [REDACTED]

[REDACTED] À mon grand étonnement, vous m'informiez que dans le cadre de ce nouveau projet, vous n'aviez pas pris en considération le rapport d'audit sur le projet « Système d'information des finances, de l'approvisionnement et des ressources humaines » (SIFARH), lequel a été officiellement transmis, en version finale, au ministre de la Santé par le ministre de la Cybersécurité et du Numérique, le 10 mars 2025. [REDACTED]

Tout au long des travaux réalisés dans le cadre de cet audit, des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), M<sup>me</sup> Anne DeBlois, directrice de l'audit, ainsi qu'un de ses conseillers M. Rivonjaka Aina, et de Santé Québec, M. Andres Quevedo Cruz, conseiller à la gouvernance, étaient présents, ou recevaient les invitations, pour participer aux différentes étapes.

...2

Ainsi, des représentants du MSSS et de Santé Québec ont assisté à la très grande majorité des entretiens; ils étaient conséquemment informés du contenu des échanges avec les personnes rencontrées. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] Je vous rappelle que tous les projets qualifiés en ressources informationnelles qui doivent être autorisés par le Conseil du trésor ou le gouvernement doivent être accompagnés, comme le prévoit l'article 8 des [Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles](#), d'une recommandation du dirigeant principal de l'information et du ministre de la Santé [et des Services sociaux] pour les projets du portefeuille de ce ministre.

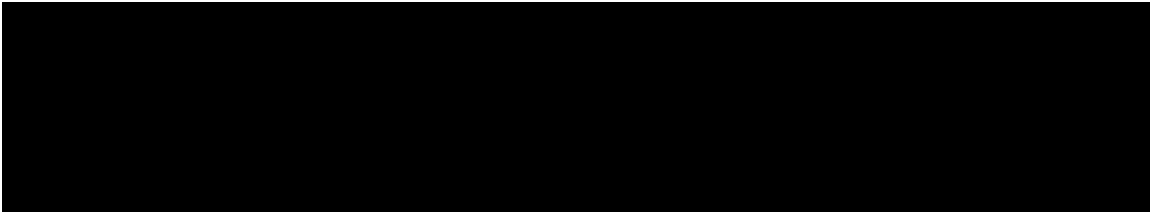
Le MCN ne remet pas en question la nécessité pour le réseau de la santé et des services sociaux de se doter d'un système de gestion administrative et est bien au fait des pénalités liées à l'arrêt de l'actuel contrat. Des discussions ont d'ailleurs été tenues entre des représentants de nos organisations pour proposer des solutions alternatives qui répondraient à vos besoins. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



Soyez assurée que le MCN, tout comme vous, souhaite que la modernisation du réseau de la santé et des services sociaux se fasse avec succès, dans les meilleurs délais possibles, tout en s'assurant du respect des règles et lois en vigueur ainsi que des paramètres de projets autorisés.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente et Cheffe de la direction, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre  
et dirigeant principal de l'information,



Stéphane Le Bouyonnec

- c. c. M. Gilles Bélanger, ministre de la Cybersécurité et du Numérique
- M<sup>me</sup> Carole Bédard, directrice générale de l'audit, des enquêtes et de l'amélioration continue, MCN
- M<sup>me</sup> Mylène Martel, sous-ministre adjointe au dirigeant principal de l'information et à la gouvernance, MCN
- M. Daniel Paré, sous-ministre de la Santé et des Services sociaux
- M<sup>me</sup> Érika Bially, vice-présidente des technologies de l'information, Santé Québec